



L'Autorité du pont Windsor-Détroit

Rapport financier trimestriel pour la période terminée

le 30 septembre 2021

Non audité





MANDAT

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a été établie le 9 octobre 2012, par lettres patentes en vertu de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux*, et il s'agit d'une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de cette loi. Elle a la responsabilité de l'exécution des obligations de l'Autorité du passage à titre de partie à l'Accord sur le passage de 2012 entre le Canada et le Michigan. Elle a pour mandat de construire et d'exploiter le pont prévu dans le projet du pont international Gordie-Howe (anciennement connu sous les noms de Nouveau passage commercial international et de Passage international de la rivière Détroit), directement ou dans le cadre d'un ou plusieurs accords de partenariat public-privé (PPP) avec un ou plusieurs concessionnaires du secteur privé désignés à la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel conforme aux dispositions de l'Accord sur le passage.

En juin 2012, le gouvernement du Canada et l'État du Michigan ont défini le cadre de gouvernance de l'APWD, ainsi que les rôles et les responsabilités des principales parties au projet du pont international Gordie-Howe. L'Accord sur le passage signé par le gouvernement du Canada, l'APWD et le Michigan (l'État du Michigan, le département des Transports du Michigan et le Michigan Strategic Fund [fonds stratégique du Michigan]) stipule que le financement du projet sera entièrement assuré par le Canada.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale (AI), une entité juridique distincte de l'APWD. L'AI a la responsabilité d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet du pont international Gordie-Howe. Ces responsabilités ayant déjà été assurées, l'AI a maintenant la responsabilité du contrôle du respect de l'Accord sur le passage par l'APWD et de l'accord public-privé par le concessionnaire. L'Accord sur le passage exige que l'APWD finance les activités de l'AI.



APERÇU DU PROJET DU PONT INTERNATIONAL GORDIE-HOWE

Le corridor commercial entre Windsor et Détroit est l'axe de mouvements transfrontaliers entre les États-Unis et le Canada le plus fréquenté. Le projet du pont international Gordie-Howe prendra en compte les contraintes actuelles de la capacité de passage et permettra de répondre à la demande future concernant le commerce et les déplacements en assurant la capacité nécessaire, la redondance des systèmes (c.-à-d. une capacité de gestion des débordements adéquate et le choix en matière de passage) dans la région de Windsor et Détroit, ainsi que la flexibilité nécessaire à la fluidité du trafic de façon à améliorer le traitement des passages à la frontière. Le projet comporte quatre composantes majeures :

- Le pont : un pont à haubans à six voies avec une travée de 850 mètres sur la rivière Détroit.
- Le point d'entrée canadien : un site de 53 hectares qui accueillera les services douaniers commerciaux, vétérinaires et pour les voyageurs, ainsi que les services de traitement des passages à la frontière et les installations de péage et d'entretien.
- Le point d'entrée états-unien : un site de 68 hectares, d'ampleur similaire au point d'entrée canadien, qui ne comportera en revanche pas d'installation de collecte du droit de péage.
- L'échangeur du Michigan de l'Interstate 75 (I-75) : il comprend les ponts d'étagement et de bretelles d'accès principaux vers et depuis le point d'entrée états-unien, ainsi que les aménagements routiers locaux connexes.

Le projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), selon le modèle conception-construction-financement-fonctionnement-entretien (CCFFE). Le partenaire de l'APWD dans le secteur privé est Bridging North America (BNA). BNA est un consortium composé des entreprises suivantes :

- ACS Infrastructure Canada Inc. (ACSIC), une filiale canadienne du groupe ACS
- Fluor Canada Ltd., une filiale de Fluor Corporation
- Aecon Group Inc.



OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'EXERCICE 2021-2022

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) poursuit ses objectifs et ses activités, établis lors de l'exercice financier 2020-2021. Voici une liste de ces objectifs, activités et résultats attendus pour l'exercice financier 2021-2022, ainsi qu'un sommaire des progrès :

1. Exécuter le mandat de l'APWD.

Les travaux de conception et de construction des quatre (4) composantes du projet avancent. Par exemple, du côté canadien du pont, plus de la moitié des travaux de l'exercice sur divers aspects ont été réalisés sur le pylône, y compris sur les jambes du pylône.

2. Renforcer les relations développées avec Bridging North America (BNA) afin que les décisions soient prises en connaissance de cause.

La relation avec BNA poursuit sa progression. Les équipes de direction de l'APWD et de BNA poursuivent leur collaboration pour prendre des décisions et résoudre les problèmes rencontrés plus efficacement du côté de Windsor.

3. Poursuivre l'engagement pris par les parties prenantes et l'actionnaire pour maintenir le soutien.

L'APWD poursuit le renforcement de sa réputation, déjà robuste, de membre fiable et digne de confiance de la communauté. L'APWD a en outre communiqué régulièrement avec le gouvernement du Canada. Ces communications ont été plus intenses dans les premiers temps de la pandémie de COVID-19.

4. Préparer et mettre en œuvre le plan de soutien à la transition vers l'exploitation.

L'APWD poursuit sa préparation de la phase d'exploitation du projet du pont international Gordie-Howe en mettant en œuvre le plan de préparation opérationnelle.



ANALYSE FINANCIÈRE

SOMMAIRE

À la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022, les résultats d'exploitation nets de l'APWD indiquent un excédent de 136,5 millions de dollars (2020-2021 : 150,4 millions de dollars). Cet excédent est principalement dû au calendrier des crédits parlementaires et des dépenses en immobilisations corporelles.

Par rapport aux résultats de fin de l'exercice financier 2021, on note une augmentation de la dette nette de l'APWD, qui atteint 710,1 millions de dollars, ce qui représente une différence de 47,8 millions de dollars (2020-2021 : 662,3 millions de dollars). Les actifs non financiers ont augmenté de 190,1 millions de dollars pour atteindre 2 275,6 millions de dollars (2020-2021 : 2 085,5 millions de dollars). Ces augmentations sont principalement dues à la poursuite des activités de construction de BNA, ainsi qu'aux dépenses concernant la partie du projet relative à l'échangeur de l'I-75 au Michigan.

ÉTAT DES RÉSULTATS

PAIEMENTS DE TRANSFERT — CRÉDITS

L'APWD a reçu 125 millions de dollars en crédits parlementaires au deuxième trimestre de 2021-2022, soit un total de 238 millions de dollars au 30 septembre, par rapport à 145 millions de dollars et à 230,8 millions de dollars respectivement au cours de l'exercice précédent. L'APWD a remis 25 millions de dollars sur les crédits parlementaires de l'exercice précédent (2020-2021 : 15 millions de dollars), ce qui représentait des flux de trésorerie excédentaires par rapport aux besoins. À la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022, l'APWD avait enregistré un excédent net de 136,5 millions de dollars, comparativement à 150,4 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Cet excédent est principalement dû au calendrier des crédits parlementaires et des dépenses en immobilisations corporelles.

Les crédits parlementaires ont été utilisés pour financer les activités de BNA, les activités dans le Michigan, les coûts de conception et d'ingénierie ainsi que les opérations de l'APWD.

CHARGES

COMPARATIVEMENT AU BUDGET

En s'appuyant sur le plan d'entreprise soumis, les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues dans le budget. Cette différence est due aux progrès de BNA et à la lenteur des paiements correspondants de l'APWD par rapport à ce qui était prévu.

COMPARATIVEMENT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

L'APWD a engagé des coûts directs de 31,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2021-2022, soit un total de 67,2 millions de dollars au 30 septembre, par rapport à 28,9 millions de dollars et à 61,6 millions de dollars respectivement au cours de l'exercice précédent. Comme le montre le tableau joint, les charges sont plus élevées au cours de l'exercice actuel du fait de la hausse des frais juridiques, de la hausse des coûts d'amortissement due à la location de propriétés supplémentaires et à la réalisation de travaux routiers, de la hausse des coûts des travaux de l'échangeur I-75, ainsi que des pertes de valeur des immobilisations corporelles.



Comme l'indique l'état des résultats, les coûts des services internes représentent les charges de financement du projet du pont international Gordie-Howe et correspondent principalement aux salaires et aux avantages sociaux d'employés qui ne participent pas directement au projet. L'APWD a engagé des coûts de services internes de 7,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2021-2022, soit un total de 9,9 millions de dollars au 30 septembre. Ces sommes comprennent une perte pour conversion de devises de 4,9 millions de dollars (2020-2021 : zéro dollar). Les charges de services internes actuelles étaient de 2,2 millions de dollars au cours du trimestre et de 5 millions de dollars au 30 septembre, par rapport à 2,4 millions de dollars et à 4,9 millions de dollars respectivement au cours de l'exercice précédent.

Le tableau ci-après présente la répartition des charges selon leur catégorie :

(en milliers de dollars)

	Six mois terminés		Trois mois terminés	
	30 sept. 2021	30 sept. 2020	30 sept. 2021	30 sept. 2020
Coûts I-75	45 849	44 456	21 124	20 211
Salaires et avantages sociaux	7 751	7 109	3 838	3 550
Amortissement	6 096	4 657	3 054	2 740
Perte de change	4 909	-	4 753	-
Services juridiques	4 493	2 409	2 313	1 170
Assurances	2 547	2 594	1 272	1 241
Services professionnels	1 681	1 831	965	705
Perte de valeur	1 430	-	-	-
Améliorations aux routes locales	953	1 493	450	720
Loyer	493	506	245	256
Bureau et entretien	331	492	193	273
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	270	235	-	-
Impôt foncier	167	281	104	145
Autres	106	403	106	249
Réparations et entretien	36	66	19	40
Frais de déplacement	26	8	23	4
Avantages communautaires	2	1	2	1
	77 140	66 541	38 461	31 305

Les charges de services juridiques ont augmenté au cours de l'exercice précédent, alors que BNA a fourni plusieurs avis revendiquant le droit à une compensation et à une aide en vertu de l'accord de projet.

Les coûts d'amortissement ont augmenté au cours de l'exercice précédent du fait d'une hausse importante des propriétés louées, et de la mise en service du reste de la route d'accès au périmètre (RAP) du point d'entrée canadien.

Comme l'échangeur I-75 sera transféré à l'État du Michigan à l'achèvement du projet, tous les coûts afférents sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts liés à l'échangeur I-75 correspondent principalement aux travaux de service, de démolition, d'assainissement de l'environnement, aux services professionnels liés à la conception et aux travaux d'ingénierie de l'échangeur, ainsi qu'aux coûts de construction de BNA. La hausse des coûts liés à l'échangeur I-75 s'explique par une intensification des activités de construction de l'échangeur et des travaux routiers connexes par BNA dans le Michigan.



L'APWD a déclaré des pertes de valeur totalisant 1 430 \$ pour ramener la valeur d'éléments d'actifs de construction en cours endommagés à leur valeur de réalisation nette. En raison de dommages matériels causés aux actifs, l'APWD a conclu que les actifs ne lui offraient aucun avantage futur.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

COMPARATIVEMENT AU BUDGET

En s'appuyant sur le plan d'entreprise soumis, les actifs en construction sont inférieurs à ce qui était prévu dans le budget, avec des diminutions proportionnelles du passif. Cette différence est due aux progrès de BNA et à la lenteur des paiements correspondants de l'APWD par rapport à ce qui était prévu.

COMPARATIVEMENT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers de 158 millions de dollars (31 mars 2021 : 165,1 millions de dollars) composés de 125,2 millions de dollars en trésorerie et 32,8 millions de dollars en sommes à recevoir et en dépôts (31 mars 2021 : 133,7 millions de dollars et 31,4 millions de dollars) sont compensés par des passifs de 868,1 millions de dollars (31 mars 2021 : 827,4 millions de dollars).

Au 30 septembre 2021, l'APWD détenait un solde en trésorerie affectée de 91,8 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (31 mars 2021 : 91,4 millions de dollars). Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis et d'autres activités au Michigan réalisées par le MDoT. L'APWD est tenue de financer les activités menées au Michigan au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué.

Les comptes débiteurs au 30 septembre 2021 et au 31 mars 2021 sont principalement composés de TVH recouvrable. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour ses dépenses opérationnelles.

PASSIFS

Au 30 septembre 2021, les passifs de l'APWD s'élevaient à 868,1 millions de dollars (31 mars 2021 : 827,4 millions de dollars). Ces passifs sont composés principalement des 15 % de contribution au projet de BNA, de comptes créditeurs et de charges à payer pour les fournisseurs de l'APWD, de retenues et d'un passif pour l'assainissement de l'environnement.

Les comptes créditeurs et charges à payer s'élevant à 56,5 millions de dollars (31 mars 2021 : 57,6 millions de dollars) sont composés principalement des montants correspondant aux activités de BNA, à l'ingénieur du propriétaire, au déplacement des services publics, aux activités au Michigan, à des honoraires professionnels et à des frais juridiques.

ACTIFS NON FINANCIERS

L'APWD détenait 2 266 millions d'actifs en immobilisations corporelles à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022, comparativement à 2 073,5 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Ces actifs sont composés principalement de coûts engagés dans le cadre du projet du pont international



Gordie-Howe (construction en cours), de propriétés louées au Canada et au Michigan, et de la route d'accès au périmètre (RAP).

Les coûts de la construction en cours de 1 912,2 millions de dollars au 30 septembre 2021 (31 mars 2021 : 1 715,7 millions de dollars) comprennent les coûts liés à la construction du pont et des points d'entrée canadien et états-unien. Étant donné que le projet se trouve encore dans la phase de construction, la majeure partie des coûts capitalisés ont trait aux coûts de construction, au lancement de BNA, à la conception, à l'approvisionnement, aux travaux préliminaires, au déplacement des services publics, aux services professionnels et à l'assainissement de l'environnement.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses liées à la construction en cours :

(en milliers de dollars)

	30 sept. 2021	31 mars 2021
Pont	793 807	706 669
Point d'entrée américain	585 312	510 344
Point d'entrée canadien	533 072	498 675
	1 912 191	1 715 688

Les charges payées d'avance de 9,6 millions de dollars (31 mars 2021 : 12 millions de dollars) étaient composées principalement de 9,4 millions de dollars d'assurance prépayée au 30 septembre 2021 (31 mars 2021 : 11,7 millions de dollars).



ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE L'APWD POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2021-2022

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction a la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels, conformément à la directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, GC5200, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'élaboration d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. En outre, la direction a la responsabilité de garantir que l'ensemble des autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel sont cohérents avec les états financiers trimestriels, le cas échéant.

D'après nos connaissances, ces états financiers trimestriels non audités constituent une présentation fidèle, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société à la date et pour les périodes présentées dans les états financiers trimestriels.

Bryce Phillips
Premier dirigeant

Mike St. Amant, FCPA, FCA
Dirigeant principal, Finances et administration

Windsor, Canada
19 novembre 2021



Autorité du pont Windsor-Détroit
État de la situation financière
au 30 sept 2021
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	30 sept. 2021	31 mars 2021
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	33 369	42 343
Trésorerie affectée (note 3)	91 833	91 350
Sommes à recevoir	32 723	31 371
Dépôts	84	59
Total des actifs financiers	158 009	165 123
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	56 450	57 636
Avantages sociaux accumulés	1 196	1 478
Provision environnementale (note 4)	4 477	4 477
Retenues de garanties (note 5)	175 341	143 204
Montant dû au partenaire privé (note 6)	630 597	620 623
Total des passifs	868 061	827 418
Dettes nettes	710 052	662 295
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	2 265 955	2 073 496
Charges payées d'avance (note 8)	9 611	11 990
Total des actifs non financiers	2 275 566	2 085 486
Excédent accumulé	1 565 514	1 423 191
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent d'exploitation accumulé	1 570 112	1 433 572
Pertes de réévaluation accumulées	(4 598)	(10 381)
	1 565 514	1 423 191

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des résultats
pour les six mois terminés le 30 septembre 2021
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	12 mois terminés 31 mars 2022 Budget	Trois mois terminés 30 sept. 2021 Réel	30 sept. 2020 Réel	Six mois terminés 30 sept. 2021 Réel	30 sept. 2020 Réel
PRODUITS					
Recettes tirées des opérations	-	410	-	565	65
Intérêt	-	57	104	140	298
Gain de change	-	-	385	-	757
Total des produits	-	467	489	705	1 120
CHARGES (note 10)					
Projet du Pont international Gordie-Howe	135 477	31 326	28 938	67 195	61 608
Services internes	1 910	7 133	2 367	9 945	4 933
Total des charges	137 387	38 459	31 305	77 140	66 541
Déficit avant financement gouvernemental	(137 387)	(37 992)	(30 816)	(76 435)	(65 421)
Paiements de transfert – Crédits	619 609	125 000	145 000	238 000	230 800
Remboursement de crédits parlementaires (note 11)	-	-	-	(25 026)	(14 950)
	619 609	125 000	145 000	212 974	215 850
Excédent lié aux activités	482 222	87 008	114 184	136 539	150 429
Excédent d'exploitation accumulé, au début de la période	1 433 572	1 483 103	1 167 287	1 433 573	1 131 042
Excédent d'exploitation accumulé, à la fin de la période	1 915 794	1 570 111	1 281 471	1 570 112	1 281 471

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des gains et pertes de réévaluation
pour les six mois terminés le 30 septembre 2021
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	Six mois terminés	
	30 sept. 2021	30 sept. 2020
Gains (pertes) de réévaluation accumulés, au début de la période	(10 381)	1 469
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :		
Cours du change	874	(5 748)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	4 909	(757)
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	5 783	(6 505)
Pertes de réévaluation accumulées à la fin de l'exercice	(4 598)	(5 036)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)
pour les six mois terminés le 30 septembre 2021
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	12 mois terminés 31 mars 2022 Budget	Six mois terminés 30 sept. 2021 Réel	30 sept. 2020 Réel
Excédent d'exploitation	482 222	136 539	150 429
Acquisition d'immobilisations corporelles, incluant les transferts des charges payées d'avance	(636 723)	(199 985)	(195 078)
Amortissement des immobilisations corporelles	127	6 096	4 657
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-	1 430	-
	(154 374)	(55 920)	(39 992)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation nette des charges payées d'avance	3 620	2 379	(10 357)
	3 620	2 379	(10 357)
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	-	5 783	(6 505)
Variation de la dette nette	(150 754)	(47 758)	(56 854)
Dette nette au début de la période	(662 295)	(662 294)	(556 140)
Dette nette à la fin de la période	(813 049)	(710 052)	(612 994)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des flux de trésorerie
pour les six mois terminés le 30 septembre 2021
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	Six mois terminés	
	30 sept. 2021	30 sept. 2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert	238 000	230 800
Intérêts reçus	149	443
Remboursements de TVH	-	32 789
Autres rentrées de fonds	68	406
Fonds payés aux fournisseurs	(44 244)	(88 860)
Remboursement de crédits parlementaires	(28 126)	(14 950)
Fonds versés aux employés et en leur nom	(7 806)	(7 091)
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	(270)	(235)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	157 771	153 302
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(167 268)	(179 338)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(167 268)	(179 338)
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	1 006	(7 083)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(8 491)	(33 119)
Trésorerie au début de l'exercice	133 693	174 209
Trésorerie à la fin de l'exercice	125 202	141 090
La trésorerie comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	33 369	35 370
Trésorerie affectée	91 833	105 720
	125 202	141 090

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



SÉLECTION DE NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

(Tous les montants sont indiqués en milliers de dollars)

1. AUTORITÉ ET ACTIVITÉS

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 aux termes du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Au tout début du projet du pont international Gordie-Howe (le projet), le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Détroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie-Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualification et de propositions ainsi que l'accord de partenariat public-privé en ce qui a trait au projet. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord de partenariat public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Deux des membres sont nommés par le gouvernement du Canada, un membre par l'APWD, et trois membres par l'État du Michigan. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour ses activités et pour financer partiellement la construction du passage international. Une fois que le passage international sera construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les opérations jusqu'à ce que les opérations du passage international génèrent des flux de trésorerie excédentaires.

Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé (accord de projet) avec Bridging North America (BNA) pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation



et l'entretien du projet. L'accord de projet porte précisément sur les responsabilités de BNA pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien des installations, ainsi que la conception, la construction et le financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée états-unien. L'accord de projet prendra fin en 2054. BNA est responsable du financement des installations et de l'échangeur I-75 pour un montant égal à 15 % des coûts de conception et de construction. BNA a versé ses fonds dans le projet avant que l'APWD y verse les siens. Les contributions de BNA seront remboursées au moyen de paiements en capital.

Aucun changement n'a été apporté aux modalités de l'accord de projet depuis son entrée en vigueur.

Aux termes du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- (a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017;
 - ii. Pour tout employé embauché le 1^{er} janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes aux termes du Régime de retraite de la fonction publique;
- (b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

En juillet 2015, l'APWD a reçu une directive (C.P. 2015-1114) aux termes de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor relatifs aux frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en application de la directive dans le plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 19 novembre 2021.

Ces états financiers provisoires non audités ont été élaborés par la direction conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. La méthode de comptabilité utilisée correspond aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. On suit les mêmes conventions comptables et modes de calculs pour les états financiers trimestriels que pour les états financiers annuels les plus récents. Ces états financiers provisoires ne comprennent pas tous les renseignements inclus dans les états financiers annuels audités de l'APWD. Les renseignements présentés ci-dessous s'ajoutent à ceux inclus dans les états financiers annuels. Les états financiers



provisaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

2. CONVENTIONS COMPTABLES PRINCIPALES

a. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

b. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

L'accord de projet prévoit que la propriété des terrains et de l'infrastructure reste entre les mains de l'APWD pendant la durée du projet, tandis que BNA bénéficie de droits d'utilisation et d'accès au site pour exécuter les travaux du projet. BNA assume également le risque de performance lié à la portée des travaux de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien du passage international.

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Conformément aux modalités de l'accord de projet, l'APWD est tenue de verser certains paiements à BNA pendant la période de construction, notamment des paiements proportionnels, des paiements de mise à disposition, des paiements provisoires d'exploitation et d'entretien, des paiements d'œuvres d'art publiques, des paiements d'avantages communautaires, des paiements d'équipement d'imagerie à grande échelle et le paiement pour l'achèvement substantiel. Tout au long de la période de construction, des paiements proportionnels sont versés à BNA en fonction des jalons atteints qui sont certifiés par le certificateur indépendant.

Les coûts admissibles engagés par BNA relativement aux installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles à mesure que les installations sont construites. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements de remise en état qui sont considérés comme une amélioration. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés étant donné que cette composante sera transférée au MDoT à l'achèvement. À ce stade, l'APWD ne sera plus liée de quelque façon que ce soit à l'échangeur I-75.

L'APWD reconnaît le passif associé au partenariat public-privé pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction comme montant dû au partenaire privé, représentant le seuil. Le seuil a été atteint en mars 2019. Une retenue de 15 % est également comptabilisée à titre de passif pour chaque facture subséquente des coûts de conception et de construction, qui sera exigible lorsque les installations seront pratiquement achevées.

La comptabilité de l'infrastructure de l'accord de projet comprend une estimation de la mesure de la construction en cours fondée sur la technique de mesure du progrès établie par BNA et convenue avec le certificateur indépendant, comme énoncé dans l'accord de projet. La technique de mesure du progrès mesure le progrès en fonction des jalons atteints. Les progrès sont calculés en fonction de la liste des valeurs figurant dans l'accord de projet et sont vérifiés par le certificateur indépendant dans le cadre du processus de certification. De l'avis de la direction, la technique de mesure du progrès est une méthode



appropriée pour mesurer les progrès à partir de renseignements fiables. La technique de mesure du progrès ne prévoit pas de mesure pour les jalons partiellement atteints, car les renseignements disponibles sont insuffisants pour faire une estimation raisonnable du montant avant qu'un jalon ne soit atteint et vérifiable par le certificateur indépendant.

c. RECETTES

L'APWD comptabilise ses recettes lorsque se produisent les transactions ou les événements générant les recettes. Normalement, les recettes sont comptabilisées lorsqu'une preuve convaincante d'une entente existe, que des services ou des biens ont été fournis, que le montant est fixe et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement garanti.

d. INTÉRÊTS

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

e. PRODUIT DES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

Le produit des réclamations d'assurance est comptabilisé dans la période au cours de laquelle elles sont confirmées.

f. CONSTATATION DES CHARGES

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

g. PAIEMENTS DE TRANSFERT – CRÉDITS

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent un passif.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée dans les comptes débiteurs de la part du gouvernement du Canada.

h. TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

i. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont inscrits et comptabilisés au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les comptes débiteurs pour tenir compte de la perte de valeur. Les comptes débiteurs concernent principalement la TVH à recouvrer.

j. DÉPÔTS

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par des tierces parties aux termes des modalités de leurs contrats avec l'APWD.



k. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes créditeurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes créditeurs concernent principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

l. OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont comptabilisés au passif et reposent sur les meilleures estimations de la direction quant aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s'il n'est pas prévu que l'assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.

m. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

Le montant dû au partenaire privé se compose de l'obligation envers BNA pour les premiers 15 % des coûts de conception et de construction. L'obligation est évaluée au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif, qui est représenté par le taux implicite du contrat. Les paiements en capital commencent au moment de la mise à disposition du point d'entrée canadien et expirent après 30 ans, et comprennent les versements de capital et d'intérêts.

n. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des actifs ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les propriétés louées sont comptabilisées lorsque les propriétés sont remises à l'APWD par le Michigan aux termes d'un contrat-cadre de location entre le Michigan et l'APWD. Les propriétés sont d'abord comptabilisées en charges payées d'avance et, au moment de la conclusion du contrat-cadre de location, les propriétés sont reclassées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile individuelle, selon la plus courte des deux.

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les actifs sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.



Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Matériel et mobilier de bureau	de 3 à 10 ans
Routes	de 4 et 6 ans
Propriétés louées	de 92 à 94 ans
Améliorations locatives	de 3 à 5 ans

Lorsqu'il est déterminé qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les réductions de la valeur nettes des immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

o. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont comptabilisées en charges lorsque les services connexes sont fournis.

p. PASSIF ÉVENTUEL

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

q. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES SOCIAUX

L'APWD offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d'épargne non enregistré et un régime d'avantages sociaux collectif, et les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

r. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.



La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie	Coût
	Trésorerie affectée	Coût
	Dépôts	Coût
Passifs financiers	Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
	Retenues de garanties	Coût
	Montant dû au partenaire privé	Coût amorti

s. CONVERSION DE DEVICES

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes de change sont inscrits dans l'état des résultats.

t. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont la mesure des travaux de construction en cours, le montant de la TPS et de la TVH recouvrable, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, les pertes de valeur et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative.

u. CHIFFRES DU BUDGET

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor.

v. NORMES PUBLIÉES QUI SERONT ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

La norme suivante a été publiée par le CCSP :

SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : Ce nouveau chapitre établit des normes qui précisent quand et comment comptabiliser une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

Ce chapitre a été publié par le CCSP en août 2018 et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022. L'APWD a l'intention d'adopter cette norme lorsqu'elle deviendra applicable et évalue actuellement l'incidence de son adoption sur ses états financiers.



3. TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds du compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, ainsi que les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garantie bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDoT) et le Michigan Strategic Fund (MSF) ainsi qu'aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.

4. PROVISION ENVIRONNEMENTALE

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination a été reconnu comme dépassant la norme environnementale; l'APWD est directement responsable ou en accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et une estimation raisonnable de ce montant peut être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable des terrains nécessaires au projet. Au Canada, cette responsabilité comprend les terrains fournis par le gouvernement du Canada à l'APWD aux fins d'utilisation dans le cadre du projet. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient cédés, enrayant la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Il faudra excaver et réhabiliter le sol contaminé pour assainir. Les activités d'assainissement sur le territoire canadien ont été réalisées, et 4 476 \$ de travaux d'assainissement doivent être effectués dans le Michigan (4 476 \$ pour le 31 mars 2021).

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'état de la situation financière.

5. RETENUES DE GARANTIES

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin de s'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Les contrats exigent que l'APWD paye les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

6. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (le seuil de 574 803 \$), avant que l'APWD n'apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur des flux de trésorerie futurs prévus, actualisée au taux d'intérêt effectif implicite de 3,24 %.



L'APWD s'acquittera de ce passif au moyen de paiements en capital, qui débiteront au moment de la remise du point d'entrée canadien à l'APWD et expireront 30 ans après cette date. Les remboursements estimatifs pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)

Paiements en capital :	
2022 à 2024	11 683
2025	35 048
2026	35 048
2027 et années suivantes	969 672
Moins : Total des intérêts	(476 649)
Contribution du partenaire privé	574 802
Intérêts capitalisés à ce jour	45 194
Intérêts passés en charges à ce jour	10 601
Passif	630 597

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Routes	Biens loués	Total
Coût							
1 ^{er} avril 2020	909	546	1 352 759	64 886	24 333	154 045	1 597 478
Acquisitions	282	167	389 016	-	-	12 601	402 066
Pertes de valeur	-	-	(4 409)	-	-	-	(4 409)
Paiements de transfert	-	-	(21 678)	-	21 678	-	-
Transferts des charges payées d'avance	-	-	-	-	-	95 813	95 813
31 mars 2021	1 191	713	1 715 688	64 886	46 011	262 459	2 090 948
1 ^{er} avril 2021	1 191	713	1 715 688	64 886	46 011	262 459	2 090 948
Acquisitions	-	342	197 933	-	-	1 710	199 985
Pertes de valeur	-	-	(1 430)	-	-	-	(1 430)
30 sept. 2021	1 191	1 055	1 912 191	64 886	46 011	264 169	2 289 503
Amortissement cumulé							
1 ^{er} avril 2020	639	336	-	-	4 432	1 504	6 911
Amortissement	91	114	-	-	8 279	2 057	10 541
31 mars 2021	730	450	-	-	12 711	3 561	17 452
1 ^{er} avril 2020	730	450	-	-	12 711	3 561	17 452
Amortissement	60	74	-	-	4 541	1 421	6 096
30 sept. 2021	790	524	-	-	17 252	4 982	23 548
Valeur comptable nette							
31 mars 2021	461	263	1 715 688	64 886	33 300	258 898	2 073 496
30 sept. 2021	401	531	1 912 191	64 886	28 759	259 187	2 265 955

Au 30 septembre 2021, l'APWD a comptabilisé 1 912 191 \$ (2021 : 1 715 688 \$) pour les travaux de construction en cours du projet en fonction des coûts admissibles engagés à ce jour, y compris des intérêts capitalisés de 45 194 \$ (2021 : 37 114 \$). Les composantes de projet seront amorties en



fonction de leur durée de vie utile estimée une fois qu'elles auront été mises en exploitation et qu'elles auront commencé à fournir des services.

Les immobilisations corporelles acquises au cours de la période comprennent un montant de 32 717 \$ (2021 : 49 486 \$) pour des actifs et des retenues impayés au 30 septembre 2021. Ces éléments ne sont pas compris dans l'état des flux de trésorerie.

8. CHARGES PAYÉES D'AVANCE (en milliers de dollars)

	30 sept. 2021	31 mars 2021
Assurances payées d'avance	9 435	11 701
Autres	176	289
	9 611	11 990

9. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est engagée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

10. CHARGES PAR TYPE (en milliers de dollars)

	Six mois terminés		Trois mois terminés	
	30 sept. 2021	30 sept. 2020	30 sept. 2021	30 sept. 2020
Coûts I-75	45 849	44 456	21 124	20 211
Salaires et avantages sociaux	7 751	7 109	3 838	3 550
Amortissement	6 096	4 657	3 054	2 740
Perte de change	4 909	-	4 753	-
Services juridiques	4 493	2 409	2 313	1 170
Assurances	2 547	2 594	1 272	1 241
Services professionnels	1 681	1 831	965	705
Perte de valeur	1 430	-	-	-
Améliorations aux routes locales	953	1 493	450	720
Loyer	493	506	245	256
Bureau et entretien	331	492	193	273
Paievements de transfert à l'Autorité internationale	270	235	-	-
Impôt foncier	167	281	104	145
Autres	106	403	106	249
Réparations et entretien	36	66	19	40
Frais de déplacement	26	8	23	4
Avantages communautaires	2	1	2	1
	77 140	66 541	38 461	31 305



11. REMBOURSEMENT DE CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Au cours de l'année, le gouvernement du Canada a demandé que l'APWD rembourse 25 \$ en crédits parlementaires (2020-2021 : 15 \$) qu'elle avait déjà reçus, mais qu'elle n'avait pas dépensés, car les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations. Ce remboursement a eu lieu au cours du deuxième trimestre de l'exercice.

12. DONNÉES COMPARATIVES

On a changé la catégorie de certaines des données comparatives pour respecter la présentation adoptée pour l'exercice actuel.